

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix sept septembre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/09/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Bernard POULET, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 090 : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE – BRETAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-133 du 23 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le 9^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire – Bretagne

Monsieur le Président rappelle que l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne a subventionné la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Noblat et que dans le cadre du 9^{ème} programme, pour la période 2007 – 2012, de l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne, le SPANC de l'intercommunalité a obtenu une aide financière pour la réalisation des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif neufs en 2009.

Monsieur le Président propose de renouveler cette demande d'aide pour l'année 2010 et rappelle que le taux de subvention, pour un minimum de 50 contrôles d'installation neuve par an, est de 30 % des dépenses retenues par l'agence de l'eau.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions de l'agence de l'eau Loire – Bretagne et du Conseil Général de la Haute – Vienne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
23 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite les aides de l'agence de l'eau Loire – Bretagne apportées dans le cadre du fonctionnement des services publics de l'assainissement non collectif,

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions,

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires pour l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 septembre 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 22/09/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Date de transmission de l'acte : 22/09/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 22/09/2009

Numéro de l'acte : 2009-090 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090917-2009-090-DE

Date de décision : 17/09/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions